

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Finances »

séance du 15 juin 2009
séance du 8 juin 2009

21 Programme de renouvellement urbain (PRU) - demande de subventions au Conseil Général

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

39

39

36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal, expose :

Partenaire de l'agglomération Creilloise dans son projet de rénovation urbaine, le conseil général de l'Oise s'est engagé à financer de façon significative le projet de renouvellement urbain de l'agglomération Creilloise.

La programmation 2009 comprend l'ensemble des opérations faisant l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil général de l'Oise, et qui sont en phase opérationnelle ou qui vont connaître un début d'exécution en cours d'année. Il s'agit d'opérations sous maîtrise d'ouvrage ville de Creil se déroulant sur les quartiers Rouher et Gournay relatives à la requalification d'espaces urbains, aux travaux de voiries, à la requalification ou la réhabilitation d'équipements. Sur chacune de ces opérations, le conseil général finance de 29 à 33% du montant HT, l'ANRU à hauteur de 50%, le conseil régional : de 12 à 16%, et la ville de Creil à hauteur de 5%.

Il vous est demandé d'approuver le programme d'actions dans son ensemble et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil général.

Vous êtes appelés à voter.

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2121-29,
Vu la loi du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine,
Vu la convention ANRU signée le 3 septembre 2007,
Vu l'avis de la commission « finances » en date du 8 juin 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 35

Contre : 4

Abstention : 0

■ **Décide à la majorité:**

Article 1 :

d'approuver le programme d'actions 2009 dans son ensemble (programmation en annexe),

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une dérogation permettant le lancement des travaux avant les arrêtés de subventions pour les opérations (tableau en annexe),

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général de l'Oise,

Article 4 :

d'imputer le moment venu les dépenses et recettes au budget de la ville.

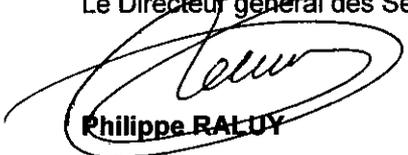
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 JUIN 2009**

Pour extrait certifié conforme :

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services




Philippe RALUY

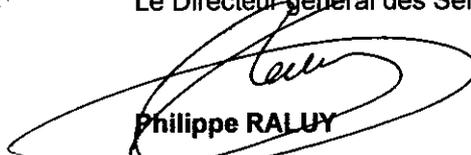
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis **23 JUIN 2009**

Le Directeur général des services certifie
en application de l'article L2131-1 du CGCT que le
présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUIN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services


Philippe RALUY

